

HONORAIRES DE TRANSACTION

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou l'autre voire les deux. »

	PRIX DE VENTE	POURCENTAGE APPLICABLE MAXIMUM
HABITATION/PROFESSIONNEL	Jusqu'à 60 000 €	Montant 9% TTC avec un minimum de 4000 €
	De 60 001 à 100 000 €	8% TTC
	De 100 001 à 140 000 €	7.5% TTC
	De 140 001 à 180 000 €	7% TTC
	De 180 001 à 220 000 €	6.5% TTC
	De 220 001 à 260 000 €	6 % TTC
	De 260 001 à 299 000 €	5.5 % TCC
	A partir de 300 000 €	5 % TTC
		Vente de terrain, immeubles commerciaux, garage et parking

HONORAIRES DE LOCATION

- Appartements (locations nues ou meublées) :
 - ✓ Honoraires d'entremise et de négociation : 100 € TTC
 - ✓ Honoraires de visites, constitution des dossiers et rédaction du bail : 16€ ttc par m² de surface habitable partagés entre le locataire et le bailleur.
 - ✓ Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 6€ ttc par m² de surface habitable partagés entre le locataire et le bailleur
 - ✓ Avenant au bail pour changement de colocataire : 6€ ttc par m² à la charge du colocataire entrant.
- Boutiques et murs commerciaux :
 - ✓ Honoraires de visites, constitution des dossiers, rédaction de bail : 2 mois de loyer charges comprises partagés entre le bailleur et le preneur.
 - ✓ Rédaction état des lieux d'entrée : 400 € TTC à partager entre le bailleur et le preneur.
- Parkings :
 - ✓ Honoraires de négociation et de rédaction de bail : 2 mois de loyer charges comprises partagés entre le bailleur et le locataire
- ✓ Autres services :
 - ✓ Avenant au bail : 100 € TTC à la charge du ou des demandeurs
 - ✓ Honoraires pour la rédaction de bail : 400 € TTC partagés entre le locataire et le bailleur
 - ✓ Réalisation d'état des lieux de sortie : 150 € TTC (frais exclusifs du bailleur)

HONORAIRE DE GÉRANCE (frais exclusif du bailleur) :

- Gestion courante (*) : **7,20 % TTC** (soit 6% HT selon la TVA** en vigueur)
- Garantie des loyers impayés (SADA) : **2.20% TTC** (soit 1,83 % HT)
 - ✓ Assurance loyers impayés
 - ✓ Prise en charge des frais d'huissier
 - ✓ Assurance dégradation : 10 000 €
- Service optionnels (si non inclus au mandat) :
 - ✓ Représentation du bailleur lors d'assemblées générales : 150 € TTC
 - ✓ Suivi des gros travaux de rénovation : 50 € TTC/ H

(*) *Quittancement, avis de paiement, perception des loyers, relances amiables, contentieux, sinistres et des travaux d'entretien, aide à la déclaration des revenus fonciers*